

CHARGES ADMINISTRATIVES - Frais OSAC inclus

		€ TTC (TVA 20%)
Charge annuelle pour Revue de Navigabilité	(année N - tous les 3 ans)	175,00
Edition du CEN	(année N - tous les 3 ans)	49,00
Charge annuelle pour Visite calendaire	(année N+1, N+2)	147,00
Prorogation du CEN	(année N+1, N+2)	28,00
Supplément annuel pour combinaison d'équipement mixte	(note 1)	63,00
Gestion de navigabilité - pour opération hors VA/Renov. CEN	(note 2)	48,00

VISITE ANNUELLE (ou 100 heures) - Barème des frais

ENVELOPPES	(note 6, 7)	€ TTC (TVA 20%)
Jusqu'à 1200 m3		140,00
Enveloppe supérieure à 1200 m3 jusqu'à 2600 m3		165,00
Enveloppe supérieure à 2600 m3 jusqu'à 4200 m3		190,00
Enveloppe supérieure à 4200 m3 jusqu'à 6000 m3		215,00
Enveloppe supérieure à 6000 m3		252,00
enveloppe de forme spéciale		1.65 / kilo
BAS DE BALLON	(note 3, 6 et 7)	€ TTC (TVA 20%)
Cloud-hopper - Cylindre unique		98,00
Bas de ballon jusqu'à 2600 m3		126,00
Bas de ballon supérieur à 2600 m3 jusqu'à 4200 m3		140,00
Bas de ballon supérieur à 4200 m3 jusqu'à 6000 m3		165,00
Bas de ballon supérieur à 6000 m3		210,00

PRESTATIONS DIVERSES

		€ TTC (TVA 20%)
Modification de l'aéronef - ajout/suppression d'éléments	(note 4)	84,00
Préparation et transfert des fichiers pour sortie d'atelier	(note 8)	63,00
CLASSIFICATION - Visite et préparation de dossier	(note 5)	696,00

ENTRETIEN / REPARATION (Taux horaire - Main d'œuvre) - FORFAITS

		€ TTC (TVA 20%)
Taux horaire - Main d'œuvre (cadre agréé)		58,00
Forfait ré-éprouvage (par cylindre - Soupape PRV non comprise)		180,00

- NOTES**
- 1 - Aéronef composé d'éléments de différents fabricants.
Cameron / Thunder&Colt / Lindstrand LBL sont considérés comme un seul et même fabricant.
 - 2 - Procédure de gestion de navigabilité pour maintenance/réparation exceptionnelle, application de consignes de navigabilité, exécuté hors visite calendaire/Renov. de CEN
 - 3 - Inclus dans "Bas de ballon"; 1 brûleur - 1 nacelle - 2 lignes «T» - 4 cylindres
Elément supplémentaire : 16,00 € T.T.C.
 - 4 - Pour toute modification d'éléments apportée à la composition de l'aéronef
 - 5 - Etude de dossier par OSAC et réservation d'immatriculation non compris
 - 6 - La documentation doit être présentée à l'inspection. Comprenant manuel de vol, carnet de route, certificat d'immatriculation, certificat de navigabilité et d'examen de navigabilité.
 - 7- Tarifs hors pièces et main d'œuvre, ni remplacement des équipements à potentiel
 - 8 - Hors vente ou arrêt de la navigabilité de l'aéronef